

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 15 JUIN 2021

L'an deux mille vingt et un, le quinze juin à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni à l'Espace Jéliote, rue de la Poste à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : mardi 8 juin 2021,
Secrétaire de séance : Françoise ASSAD

Etaient présents 54 titulaires, 2 suppléants, 8 conseillers ayant donné pouvoir

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-Claude COSTE, Etienne SERNA, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Marie-Pierre CASTAINGS, Bernard MORA, Jacques CAZAURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Jean-Claude COUSTET, Jean CASABONNE, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Alexandre LEHMANN, Philippe PECAUT, Michel CONTOU-CARRÈRE, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPE, Claude BERNIARD, Laurent KELLER, Christine CABON, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Fabienne MENE-SAFFRANE, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Jean-Maurice CABANNES, Jean CONTOU CARRERE, Laurence DUPRIEZ, Philippe GARROTE, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Stéphane LARTIGUE, Nathalie PASTOR, Dominique QUEHEILLE, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Elisabeth MIQUEU, Marie Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Suppléants : Albert GOUT suppléant de Suzanne SAGE, Marie-Hélène CASSOU suppléante de Claude LACOUR

Pouvoirs : Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOIBE à Marie-Lyse BISTUÉ, Michèle CAZADOUMECQ à Laurent KELLER, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Anne SAOUTER, Jean-Luc MARLE à André LABARTHE, Christophe GUERY à Daniel LACRAMPE

Absents : Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Philippe SANSAMAT, Cédric PUCHEU, Patrick MAUNAS, Patrick DRILHOLE, Gérard LEPRETRE, Patrick MAILLET, Bruno JUNGALAS

RAPPORT N° 210615-02-URB-

CONVENTION AVEC LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE POUR LA DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE D'ORGANISATION DU TRANSPORT A LA DEMANDE

M. SARASOLA précise que depuis 2016, la communauté de communes expérimente un service de transport régulier à la demande le jeudi matin en vallée d'Aspe. Ce service hebdomadaire fonctionne sur réservation. Il permet aux habitants des différentes communes de la vallée et aux visiteurs, de rejoindre les services marchands et non marchands concentrés sur le vallon de Bedous.

Pour le fonctionnement de ce service, la communauté de communes a passé en septembre 2016 une convention avec le Service Intercommunal d'Aide Matériel à la Scolarisation de la Vallée d'Aspe (SIAMS) pour l'utilisation de son véhicule de transports 9 places. Une conductrice non titulaire est toujours sous contrat pour conduire ce véhicule.

Pour rappel, le service est gratuit pour les usagers, et a un coût annuel de 8 423 € pour la collectivité.

Depuis 2019, la Région Nouvelle-Aquitaine participe au déficit de fonctionnement de la Navette au titre de la délégation de compétence en matière d'organisation du transport à la demande (TAD).

Une convention détaille les modalités d'organisation. La modulation de la participation de la Région Nouvelle-Aquitaine s'inscrit dans le cadre du bouquet de mobilité locale, dans les conditions définies dans sa délibération du 17 décembre 2020 : la Région financera au maximum 50% du déficit annuel du TAD mis en œuvre dans la limite de l'enveloppe définie au niveau du bassin de mobilité.

Cette participation est valable sur l'intégralité de la durée de la convention de délégation de compétence.

La convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine est valable du 1^{er} février 2021 jusqu'au 30 juin 2022. Dans le cadre de ce service, la Communauté de Communes du Haut-Béarn est autorité organisatrice de second rang, dite « AO2 ».

Oùï cet exposé

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **AUTORISE** le Président à signer la convention avec la Région Nouvelle-Aquitaine,
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2021,
- **ADOpte** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 15 juin 2021
Pour extrait certifié conforme

Suit la signature

Le Président

Signé BU

Bernard UTHURRY